



Procès-Verbal de la 28^e Assemblée générale annuelle (AGA)
du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)

Tenue le samedi 1^{er} juin 2019 à 9h, à l'PUQAM, Pavillon Athanase-David, salle D-R200, 1430, rue Saint-Denis

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée : 10h
2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée
3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices
4. Règles de fonctionnement de l'assemblée
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 juin 2018
7. Suivi de l'AGA du 2 juin 2018
8. Rapport de la présidence
9. Rapport de la trésorerie
 - 9.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2019
 - 9.2 Nomination d'un expert-comptable
 - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2019-2020
10. Ratification des actes posés par le CA
11. Priorités d'action 2019-2020 ; période de questions
12. Élections au Conseil d'administration
 - 12.1 Recommandations du CA (2 postes)
 - 12.2 Élection des administrateurs (4 postes)
13. Autres sujets
14. Clôture de l'assemblée (prévue pour 12h)

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, Moridja Kitenge Banza ouvre la 28^e Assemblée générale du RAAV.

2. Nomination de la présidente ou du président d'assemblée

Résolution AGA 2019-01

Moridja Kitenge Banza propose, appuyé de Pierre-Yves Anger, Pierre Rousseau comme président d'assemblée.
Adopté à l'unanimité.

3. Nomination du ou de la secrétaire d'assemblée, de la présidente ou du président d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs et scrutatrices

Résolution AGA 2019-02

Guy Lafontaine propose, appuyé de Lise Létourneau, Maryse Dupuy comme secrétaire d'assemblée ; Pierre Rousseau comme président d'élection ; Maryse Dupuy comme secrétaire d'élection ; Sylvain Faucher et Joanna Piro comme scrutateur et scrutatrice.

Adopté à l'unanimité.

4. Règles de fonctionnement de l'assemblée

Le Président d'assemblée Pierre Rousseau précise que l'on suit le *Code Morin* pour les procédures délibérantes de l'assemblée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA 2019-03

Monique Trottier propose, appuyée de Lise B. Tétreault, l'adoption de l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 juin 2018

Résolution AGA 2019-04

Joëlle Morosoli propose, appuyée par Jean Durandisse, l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

7. Suivi de l'AGA du 2 juin 2018

Bernard Guérin fait un suivi de la demande de Jean Durandisse, formulée à la dernière assemblée générale annuelle (AGA), concernant une éventuelle formation pour l'aide à la rédaction de demande de subvention. Il a été discuté en conseil d'administration (CA) de la pertinence d'une telle formation.

Il a été conclu qu'il existe des services de formation, offerts par la formation continue du RAAV, qui couvrent déjà d'une bonne façon la question d'aide à la rédaction. Aussi, le RAAV organise des formations ponctuelles données par le CALQ à cet égard. Nous pouvons aussi référer à des personnes-ressources.

8. Rapport de la présidence

Moridja Kitenge Banza fait la lecture du rapport de la présidence.

Lise Létourneau fait un point d'information à propos de la campagne *Une vie sans art, vraiment?* et rappelle aux membres de l'assemblée de signer la pétition relative à la campagne.

Jean Durandisse émet une demande d'information concernant les assurances pour les membres. Il est à la recherche d'assureurs qui se spécialisent en œuvres d'art. Moridja Kitenge Banza explique qu'Assurart, partenaire du RAAV, se spécialise en assurance des œuvres. Bernard Guérin explique que les démarches entreprises par le RAAV auprès des diverses compagnies d'assurances sont au niveau de l'assurance des personnes. Les assurances qui concernent les biens sont prises en charge par Assurart.

Joëlle Morosoli fait une demande de suivi à propos du formulaire d'inscription à la politique d'intégration des arts à l'architecture (1%) et à son caractère discriminatoire. Bernard Guérin explique être en contact avec le Ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'avec la délégation de la politique du 1%. Bernard Guérin relate que les discussions avec ces acteurs ont pour origine une lettre envoyée au Ministère datant de 2011. Ces discussions ont donc

été réactivées en 2018 et avançaient bien, notamment au niveau de la gestion du fichier d'inscription des artistes. Toutefois, le dossier a été complètement arrêté avant les élections provinciales. Le nouveau gouvernement commence tout juste à réactiver le dossier. L'antenne du RAAV à Québec, Amélie Proulx, travaille activement sur ce dossier. Bernard Guérin invite Joëlle Morosoli à s'impliquer dans le groupe de travail de concert avec l'antenne à Québec. En dernier lieu, Bernard Guérin indique être en attente d'une réponse du gouvernement concernant des questions qu'il lui a adressées une semaine avant les présentes.

Marc Cramer demande qu'un comité de travail soit mis sur pied pour travailler sur la question de l'instauration du droit de suite, plutôt que d'attendre les résultats de l'examen parlementaire de la Loi sur le droit d'auteur. Bernard Guérin explique que dans les mémoires du RAAV présentés au comité de Patrimoine Canada et celui d'Industrie, sciences et technologies, nous avons abordé très explicitement les paramètres, les conditions et la mécanique d'application souhaités du droit de suite. C'était d'ailleurs une question qui était souvent posée par ces comités. Bernard Guérin explique que le RAAV s'est allié avec CARFAC et que nous nous sommes basés sur leur expertise dans la question du droit de suite pour mieux l'approfondir dans nos mémoires. Finalement, dans les recommandations du comité de Patrimoine Canada ayant suivi ces consultations, on y trouve une mention du droit de suite.

Pauline Morier demande aux membres de l'assemblée s'ils ont de la facilité à recevoir leurs redevances de droit d'auteur. Marc Cramer fait part de son expérience lorsqu'il était membre de l'Association canadienne des créateurs professionnels de l'image (CAPIC), où il a dû insister pour que les photographes obtiennent leur droit d'auteur auprès d'agences de publicité. Marc Cramer explique que le système actuel de COVA-DAAV, la société de gestion du RAAV et de CARFAC, fonctionne très bien. Lise Létourneau explique que les droits d'exposition sont en soi des droits d'auteurs. Lise Létourneau indique aussi que Copibec distribue des redevances aux artistes.

Une discussion s'ensuit sur la responsabilité des artistes dans le dossier des redevances. Catherine Rondeau souligne que les artistes partagent une responsabilité à cet égard, soit la responsabilité de ne pas accepter d'exposer dans des lieux où l'on ne verse pas de droits d'exposition.

Une discussion s'ensuit sur la société de gestion collective des droits COVA-DAAV. Bernard Guérin invite les membres à rejoindre COVA-DAAV. Une discussion s'ensuit sur la SODRAC et sa fusion avec la SOCAN.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers

Bernard Guérin présente les états financiers du 31 mars 2019 tels que disponibles dans le document distribué aux membres de l'assemblée.

Jean Durandisse demande un point d'information sur les produits d'exploitation, concernant plus spécifiquement les ventes totalisant 22 971\$. Sylvain Faucher, adjoint administratif, explique qu'il s'agit des revenus autonomes de l'organisme dus par exemple à la location de la salle de conférence du RAAV, à la vente de formations aux Conseils régionaux de la culture, aux dons et commandites comme celle d'Assurart.

Le CA ayant déjà adopté les états financiers tels que présentés, les membres doivent les entériner.

Résolution AGA 2019-05

Thérèse Nadeau propose, appuyée par David Farsi, d'entériner les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Nomination d'un expert-comptable

Bernard Guérin fait état du travail, jugé satisfaisant, de M. Jean-Guy Proulx. Il invite l'assemblée à proposer la nomination de Jean-Guy Proulx comme expert-comptable.

Résolution AGA 2019-06

Lise B. Tétreault propose, appuyée de Monique Trottier, M. Jean-Guy R Proulx CPA, en tant qu'expert comptable pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2019-2020

Bernard Guérin présente les prévisions budgétaires de 2019-2020 telles que disponible dans le document distribué aux membres de l'assemblée.

10. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration du RAAV

Pierre Rousseau explique qu'il s'agit à ce présent point d'approuver les résolutions et les propositions du CA

Résolution AGA 2019-07

Pierre Tessier propose, appuyé par Jean Durandisse, de ratifier les actes posés par le CA du RAAV pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

11. Priorités d'action 2019-2020 ; période de questions

Jean Durandisse insiste sur la poursuite de la mise en œuvre du plan de communication. La reconnaissance du RAAV selon lui n'est pas suffisante au niveau du public. Il propose de travailler à l'amélioration la visibilité du RAAV.

Moridja Kitenge Banza indique que la visibilité est à retravailler chaque année auprès des différents paliers du gouvernement puisqu'ils représentent une grande partie de nos subventions. Chaque année, le RAAV travaille à trouver des nouveaux moyens pour atteindre le grand public; entre autres par la réforme du site internet, la réforme de la Cyberlettre, en plus des actions de lobbying. Moridja Kitenge Banza invite les membres à participer à la représentativité du RAAV dans leurs actions. Jean Durandisse propose d'approcher les médias comme Art TV. Moridja Kitenge Banza relate les démarches entreprises par le RAAV auprès des journaux comme le Devoir et la Presse.

Fabienne Roques suggère que le RAAV produise une vidéo publicitaire d'autopromotion qui pourrait s'inscrire plus largement dans une campagne publicitaire.

Michel Delage ajoute que chaque organisme a la responsabilité de faire sa propre publicité, mais certains organismes offrent à leurs membres un « kit médias » afin que les artistes puissent en faire la promotion eux-mêmes. Michel Delage suggère que le RAAV offre un tel « kit médias » à ses membres.

Une discussion s'ensuit sur les efforts à faire pour approcher les médias.

Lise Létourneau propose d'inclure un logo sous forme d'étiquette téléchargeable pour les membres, qui leur servirait de « sceau d'accréditation membre du RAAV. »

Monique Trottier s'enquiert sur les avantages d'être membre, considérant que cela n'est pas obligatoire pour être représenté par le RAAV. Moridja Kitenge Banza explique que c'est la loi S-32.01 qui régit le RAAV, et contrairement à la loi S-32.1, elle n'oblige pas les artistes à devenir membres. Une discussion s'ensuit sur les différences entre les deux lois.

12. Élections au Conseil d'administration

Le président d'élection, Pierre Rousseau décrit la composition du CA du RAAV soit deux (2) personnes non artistes, une (1) personne représentante du RAAV au sein de du CA de CARFAC et huit (8) représentants artistes membres professionnels pour un total de onze (11) membres.

Il invite les membres à entériner la proposition du CA du RAAV pour la nomination d'une (1) personne non artiste soit Myriam Houde.

12.1 Recommandations du CA (1 poste non artiste)

Résolution AGA 2019-08

Nicole Francoeur propose, appuyée par Joëlle Morosoli, d'entérine la décision du CA pour le poste non artiste (Myriam Houde).

Adopté à l'unanimité.

Pierre Rousseau indique qu'un poste non artiste demeure vacant. C'est la responsabilité du CA de le pourvoir.

12.2 Élection des administrateurs (5 postes)

Le président d'assemblée précise que (4) quatre personnes sont présentement à mi-mandat (les mandats sont de deux (2) ans) soit Shelley Freeman, Lise Létourneau, Guy Lafontaine et Catherine Rondeau et que cinq (5) postes sont en élection. Il précise également que la représentativité prescrite de deux domaines artistiques sur trois est atteinte avec ces trois personnes. Ces trois (3) domaines sont picturalité, spatialité et temporalité. Une autre prescription est d'avoir au moins trois (3) membres du conseil provenant de l'extérieur de Montréal. Présentement, Lise Létourneau provient de la région de la Montérégie, donc deux (2) autres membres doivent provenir de l'extérieur de Montréal.

Cinq (5) sièges sont ouverts dont deux candidats provenant de l'extérieur de Montréal :

Mise en candidature :

- Moridja Kitenge Banza, pour la région de Montréal;
- Guy Laviguer; pour la région de Montréal;
- Avery Zhao-Djokic; pour la région de la Montérégie;
- David Farsi, pour la région de Montréal;
- Eugène Jankowski pour la région de la Montérégie;
- Joëlle Morosoli pour la région de Montréal; proposée par Moridja Kitenge Banza. Candidature refusé par l'artiste

Le nombre de candidature étant égal au nombre de poste vacant tout en respectant le manque de candidature à l'extérieur de Montréal, les artistes Moridja Kitenge Banza, Guy Lavigneur, Avery Zhao-Djokic, David Farsi et Eugène Jankowski sont élus par acclamation.

13. Autres sujets

Jean Durandisse demande si une allocation non-imposable pour le retour au travail des aînés telle que promise par le Premier ministre allait aussi être disponible pour les artistes. Pierre Rousseau indique qu'une telle mesure concerne les travailleurs salariés. Bernard Guérin s'engage à vérifier et à revenir à Jean Durandisse avec la réponse.

14. Clôture de l'assemblée

Mot de clôture par Moridja Kitenge Banza.

Résolution AGA 2019-9

Catherine Rondeau propose, appuyée par Pierre Tessier, de lever l'assemblée à 12h15.

Adopté à l'unanimité.

Présences des membres :

Francesca Alepin Kneider, Pierre-Yves Angers, Lise B. Tétreault, Ronald Bélanger, Céline Boucher, Lucienne Cornet, Marc Cramer, Patricia David, Michel Delage, Lise Deschatelets, Jean Durandisse, David Farsi, Nicole Francoeur, Shelley Freeman, Gianguido Fucito, Myriam Houde, Lise Gagnon, Rachel Gagnon, François Hudon, Moridja Kitenge Banza, Guy Lavigneur, Terrance Frank Lazaroff, Lise Létourneau, Anne Massicotte, Pauline Morier, Joëlle Morosoli, Thérèse Nadeau, Jean-Claude Poitras, Gigi Retzo, Catherine Rondeau, Fabienne Roques, Jasmine Saintonge, Susanne Tanguay, Pierre Tessier, Monique Trottier, Eugène Jankowski, Guy Lafontaine et Avery Zhao-Djokic.